



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dispositif France Travail - mise en place

Question écrite n° 6865

Texte de la question

M. Jean-Pierre Taite attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le dispositif France Travail. Après des contours nébuleux, le dispositif semble se mettre en place petit à petit. Sur le papier, il s'agit de simplifier et d'améliorer l'aide déployée au bénéfice des chômeurs ou bénéficiaires du RSA pour qu'ils retrouvent du travail et des entreprises pour qu'elles réussissent à embaucher. Les territoires qui vont expérimenter ce dispositif rénové d'accompagnement des allocataires du RSA ont été retenus en décembre 2022. Il s'agit de l'Aisne, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Mayenne, la Métropole de Lyon, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, La Réunion, la Seine-Saint-Denis, la Somme, les Vosges, l'Yonne et les Yvelines. On notera que la Seine-Saint-Denis s'est retirée de l'expérimentation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les critères de sélection ainsi que le cahier des charges. Il souhaite par ailleurs savoir si la place laissée vacante par la Seine-Saint-Denis sera redistribuée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Taite](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6865

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3057

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)